



**DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES A TITRE ACCESSOIRE**  
(dans le cadre de l'organisation des concours et examens professionnels – décret n°2007-658 modifié du 2 mai 2007)

Je soussigné(e), .....  
(Prénom, NOM)

Employé en qualité de : .....

Grade : .....

Service d'Affectation.....

Situation administrative :  titulaire       stagiaire       non titulaire

sollicite l'autorisation d'exercer, sous réserve des nécessités de service, une activité publique accessoire conformément à la réglementation en vigueur en matière de cumuls d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat et dans les conditions fixées par le décret susnommé, auprès de :

Dénomination de l'employeur : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pour :  
Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-De-France  
situé au 15 rue Boileau à VERSAILLES.

Pour la période du :

- ..... au .....
- autres (préciser les jours ou nombres d'heures) : .....

La présente demande d'autorisation de cumul n'est valable que pour la période indiquée ci-dessus.

**L'autorisation doit être demandée avant le début de l'activité.**

Fait le : .....

**Signature de l'agent**

**Nom et qualité de l'autorité  
ayant pouvoir de nomination**

**Cachet et signature**



RECAPITULATIF DES CONDITIONS DE REMUNERATION

	Concours de catégorie C	Concours de catégorie B	Concours de catégorie A
<b>Corrections de copies</b>	4.30 € la copie	4,99 € la copie	6,58 € la copie
<b>Epreuves Orales</b>	21,20 € de l'heure	26,48 € de l'heure	41,91 € de l'heure

<b>Travaux pédagogiques</b>	Tarif unique : 28,90 € de l'heure (réunions de jury, conceptions de sujets avec corrections, tests)
-----------------------------	--

<b>Surveillance</b>	Tarif unique : 9,88 € de l'heure
---------------------	----------------------------------

**FILIERE ARTISTIQUE**

<b>Elèves</b>	Instrumentiste / chanteur (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> cycles)	Danseur / comédien / arts plastiques	Instrumentiste / chanteur (3 <sup>ème</sup> cycle et au-delà)	
	18,60 € la demi-journée	27,90 € la demi-journée	37,05 € la demi-journée	
	Membre ensembles instrumentaux et vocaux (3 <sup>ème</sup> cycle et au-delà)		Membre ensembles instrumentaux et vocaux (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> cycles)	
	74,24 € la demi-journée		37,05 € la demi-journée	

<b>Accompagnateur</b>	Tarif unique : 81,71 € la demi-journée
-----------------------	--

Le remboursement des frais kilométriques s'effectue selon les tarifs du décret 56-585 modifié du 12 juin 1956 sur la base du chemin le plus court.

Valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2018